

Hôtel du Département
1 avenue d'Albigny
CS 32444
74041 Annecy Cedex
T / 04 50 33 50 00

Cluses, le 26/11/2024

**FICHE D'INTENTION DE COUPURE DE CIRCULATION DE LA RD 6
ENTRE LES PR 0+400 ET PR 1+250**

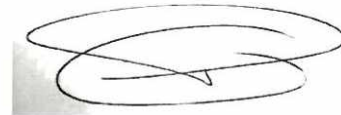
L'entreprise BENEDETTI/ GUELPA, conformément aux termes de l'arrêté n°2024-05798 en date du 12 juin 2024 et effectif à compter du 23 juillet 2024, relatif à la coupure de circulation sur la RD 6 des PR 0+400 à PR 1+250 en vue de la mise en place d'un périmètre de sécurité lors de tirs de mines dans sa carrière de Balme, informe :

De la mise en place d'une coupure de la RD 6 des PR 0+400 à PR 1+250

Date : 2-3-4-5 et 6/12/2024

Heure : 14h

Nom et signature du responsable de tir : Société BENEDETTI / GUELPA
PISSARD-GIBOLLET Arthur



L'entreprise BENEDETTI/GUELPA est autorisée à procéder à la coupure de circulation de la RD 6 des PR 0+400 à PR 1+250 durant 15 minutes maxi sauf incident de tir, à la date et heure indiquée sur la présente fiche.

Le pétitionnaire devra informer le centre d'alerte du Service Départemental d'Incendie et de Secours une demi-heure avant chaque tir, et confirmer la réouverture de la route au 04 50 22 18 18.



L'entreprise BENEDETTI/GUELPA n'est pas autorisée à procéder à la coupure de circulation de la RD 6 des PR 0+400 à 1+250 à la date et heure indiquée sur la présente fiche au motif suivant :

Le Gestionnaire de la Voirie

En cas de neige les tirs devront être annulés

Le Responsable de l'Arrondissement de Bonneville
Julien HOUEL

Copie : M. le Maire de MAGLAND
Gendarmerie de Cluses / Scionzier
CERD de Scionzier
SALEX 74
Chrono

